

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- PTRTE de l'Alsace du Nord -

Etat des lieux écologique du territoire

*selon les indicateurs proposés par la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020
relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition
écologique*

En matière de transition écologique, les signataires des contrats sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

La liste suivante d'indicateurs correspond aux propositions de la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Les données ont été collectées auprès de nombreux partenaires (Etat, Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, PPNRVN, EPCI, SNCF, ONF, etc.) ainsi que dans les diagnostics du SCoT en cours de révision, du PCAET en cours d'élaboration réalisés à l'échelle de l'Alsace du Nord.

1. Mobilité

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés

317 km en 2020 (source : aménagements-cyclables.fr - bandes cyclables incluses)

Parkings à vélos sécurisés en gare (source SNCF, décembre 2020) : **709 places**

Haguenau 168 places, Bischwiller 112 places, Hoerdt 108 places, Kurtzenhouse 36 places, Marienthal 18 places, Mertzwiller 36 places, Niederbronn-les-Bains 16 places, Reichshoffen ville 13 places, Schweighouse-sur-Moder 18 places, Weyersheim 18 places, Brumath 98 places, Mommenheim 32 places, Walbourg 18 places, Soultz-sous-Forêts 18 places

- Existence de pôles multimodaux

Communauté d'Agglomération de Haguenau → Haguenau, Mommenheim, Brumath, Bischwiller, Schweighouse-sur-Moder

Outre-Forêt → Soultz-sous-Forêts

Pays de Niederbronn-les-Bains → Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen

Pays de Wissembourg → Wissembourg

Basse-Zorn → Hoerdt, Weyersheim

Sauer-Pechelbronn → /

- Existence de zones à faibles émissions (ZFE)

Non. En revanche, le territoire voisin de l'Alsace du Nord, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) sera entièrement couverte par une ZFE, qui aura des conséquences directes sur les habitants de l'Alsace du Nord travaillant sur l'EMS. Environ 15 800 habitants de l'Alsace du Nord travaillent sur le territoire du SCoT de la Région de Strasbourg, majoritairement sur l'EMS.

- Existence de voies réservées au covoiturage

Non

- Automobile

- o Part de véhicules électriques ou hybrides

- dans le parc des collectivités (août 2021)

EPCI	Part de véhicules électriques ou hybrides
Outre-Forêt (communes comprises)	0
Pays de Niederbronn-les-Bains (en attente communes)	1 véhicule au GPL et 2 au diesel
Communauté d'Agglomération de Haguenau	/ 0 ?
Sauer-Pechelbronn (communes comprises)	2 à Obersteinbach (100% du parc avec borne de rechargement ouverte au public)

	2 à la CCSP (sur 9 VL : 22%) avec borne de rechargement à usage interne
Basse-Zorn (en attente communes)	CCBZ : 2 véhicules électriques sur une flotte de 5 véhicules Communes : aucun véhicule électrique ou hybride sur une flotte composée de 15 véhicules (hors tracteurs). Projet d'acquisition d'un véhicule électrique courant 2022.
Pays de Wissembourg	/0 ?
PETR de l'Alsace du Nord	1 véhicule électrique (sur 2 VL : 50%)

- dans le parc privé pas de données

- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public
70 emplacements sont équipés de bornes de recharge en Alsace du Nord dont :
 - 42 équipés de bornes accélérées ou semi accélérées pour un total de 103 points de charge
 - 5 équipés de bornes rapides pour un total de 12 points de charge

NB. L'accès à certaines bornes est restreint aux clients ou employés du site)

Source <https://fr.chargemap.com/> au 07/09/2021

- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Ritmo (Kéolis, août 2021) : La flotte de 18 véhicules circule aujourd'hui au diesel, ce sont des véhicules aux normes euro 5 et 6, mais ils passeront au GTL lors de la prochaine livraison de carburant. Fin 2021, arrivera sur le parc un autobus Mild Hybrid et courant 2022, deux véhicules électriques. Ainsi, en 2022, la flotte Ritmo sera composée de 20 véhicules, dont 2 électriques et 1 mild hybrid.

Fluo Grand Est /

- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
100% (CAH compétente depuis sa création, 5 EPCI nouvellement compétentes depuis 1^{er} juillet 2021)

- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

Copropriétés avec fragilités potentielles estimées (données DREAL, février 2021, basées sur des informations déclaratives)

	Taux de copropriétés fragiles	Nombre de logements en copropriétés fragiles
Pays de Wissembourg	41%	346
Pays de Niederbronn-les-Bains	27%	140
Sauer-Pechelbronn	17%	46
Outre-Forêt	27%	111
Communauté d'Agglomération de Haguenau	24%	2698
Basse-Zorn	11%	109

28% des copropriétés potentiellement classés D (classement ANAH) au centre-ville de Haguenau

- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire
1 227 sur 226 207 au niveau national, données habitat RGE liste entreprises

- Etat des systèmes de chauffage

Répartition des consommations d'énergie pour le chauffage dans le résidentiel

- 30% gaz naturel
- 28% bois
- 23% fioul
- 8% électricité
- 6% aérothermie
- 4% géothermie
- 1% gaz citerne propane

Source ATMO Grand Est – données 2017 Invent'Air V2019

- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)
4 réseau bois, 1 réseau géothermie profonde, 1 réseau incinération déchets
- Mode de chauffage des grands équipements collectifs du territoire (écoles, collèges, lycées), établissements de santé, bâtiments publics

Enquête sur la facture énergétique des bâtiments publics des communes 2018

35% au gaz, 18% fioul, 17% électricité, 5% bois, 2% PAC, 1% géothermie




Lycées	Mode de chauffage principal
Lycée Maurois (LEGT) à Bischwiller	gaz
Lycée Goulden (LP) à Bischwiller	gaz
Lycée Stanislas (LPO) à Wissembourg	biomasse bois (+ chauffage secondaire au gaz)
Lycée Schuman (LEGT) à Haguenau	réseau chaleur biomasse
Lycée Siegfried (LP) à Haguenau	réseau chaleur biomasse
Lycée Heinrich-Nessel (LPO) à Haguenau	biomasse bois (+chauffage secondaire au gaz)

Collèges	Mode de chauffage principal
Collège André Maurois à Bischwiller	gaz
Collège de Brumath	bois (réseau ville)
Collège Foch à Haguenau	bois (réseau ville)
Collège Kléber à Haguenau	gaz
Collège Baldung Grien à Hoerdt	gaz
Collège Jacques Tati à Mertzwiller	gaz
Collège Charles Munch à Niederbronn-les-Bains	bois (réseau ville)
Collège Françoise Dolto à Reichshoffen	gaz
Collège Bois Fleuri à Haguenau	gaz
Collège de l'Outre-Forêt à Soultz-sous-Forêts	gaz
Collège du Val de Moder à la Walck	gaz
Collège Otfried à Wissembourg	gaz
Collège Mal de Mac Mahon à Woerth	gaz

Hôpitaux de Haguenau/Wissembourg/Bischwiller : /

3. Traitement des déchets – économie circulaire

- Tonnage de déchets produits par le territoire
110 000 tonnes de déchets en 2018
soit l'équivalent de 586 kg/habitant :
 - 37% OMR
 - 20% déchets verts
 - 19% collecte sélective
 - 11% gravats
 - 13% autres



Devenir des déchets ménagers et assimilés :

Selon qu'il s'agisse du SMITOM Haguenau-Saverne ou du SMICTOM Nord Alsace (2018) :

65% et 62% de recyclage matière

28 et 21% de valorisation énergétique (incinération)

7 et 17% enfouissement

- Tri des déchets
 - o Tous à la redevance incitative / poubelle jaune.
 - o Extension de la collecte séparative des biodéchets et autres emballages plastiques en cours d'étude
 - o Divers programmes de promotion du compostage (individuel, collectif, collèges) développés par les collectivités locales (EPCI, SMICTOM Nord Alsace, SMITOM Haguenau-Saverne, CeA)

- Taux de tri sélectif par filière
/

4. Agriculture et alimentation locale

- Existence d'un projet alimentaire territorial
Sur une partie du territoire de l'Alsace du Nord, couvert par le Parc naturel régional des Vosges du Nord : 34 sur 105 communes

- Nombre d'exploitations agricoles
928 exploitations agricoles en 2016

- Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP
151 exploitations agricoles avec activité de vente en circuits courts

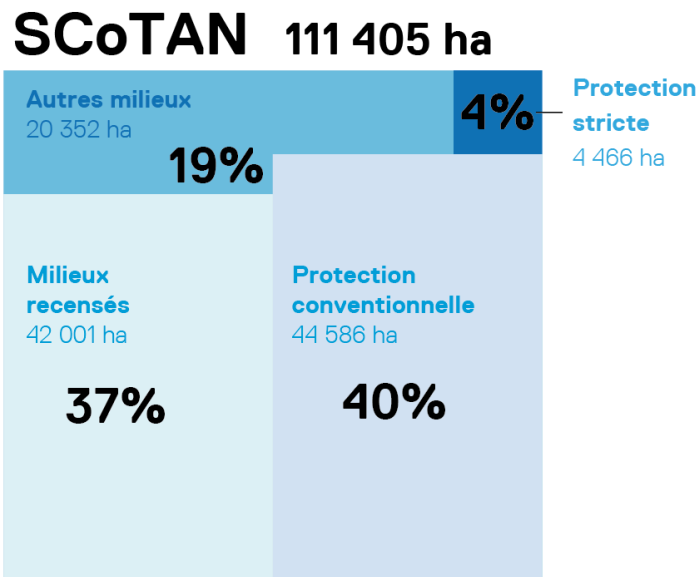
- Surface agricole utile du territoire
41 488 ha en 2016

- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
En 2016, 1 229 ha cultivés en agriculture biologique, soit 3% de la SAU et 36 producteurs avec certification AB soit 3,8%.

- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
Pas de données à ce jour

5. Actions en matière de biodiversité

- Surfaces des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.

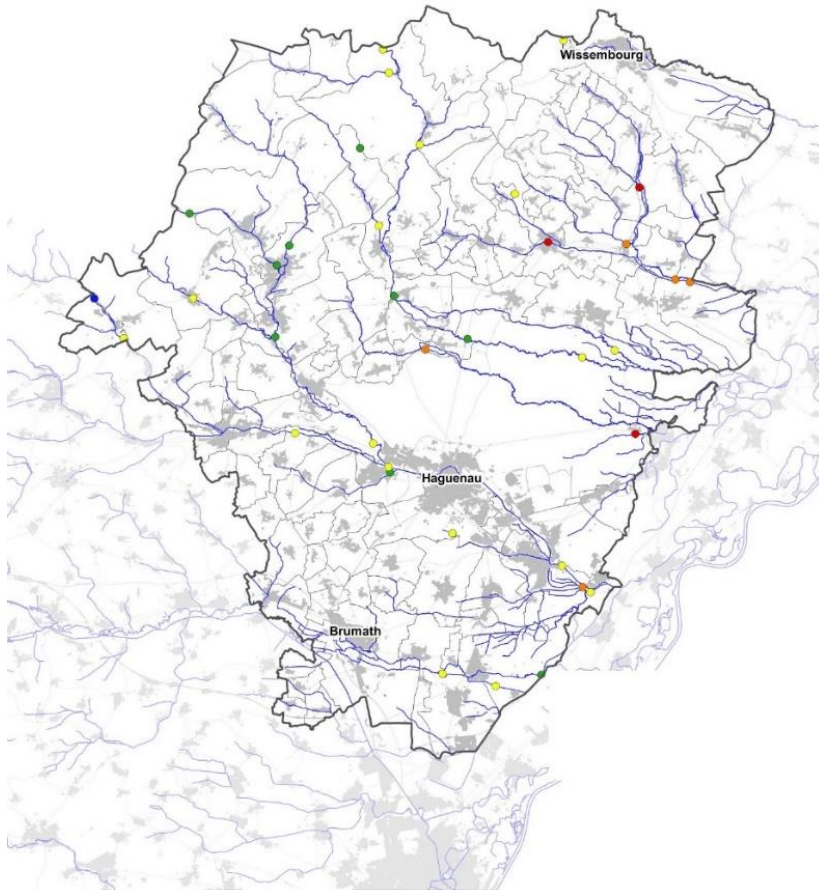


Niveaux de protection des espaces naturels (source : BD OCS, Carmen, INPN)

82 % du territoire de l'Alsace du Nord sont reconnus comme zones à enjeu écologique, selon différents niveaux de protection (certains niveaux pouvant se superposer) : la protection stricte (zonages réglementaires), la gestion (zonages conventionnels et fonciers) et la connaissance/recensement (autres zonages) – cf. carte de synthèse page suivante :

- 4 % du territoire sont concernés par une protection stricte visant à imposer par la contrainte le respect de l'intégrité d'un milieu remarquable, en régulant les interventions anthropiques ; à l'échelle du SCoTAN, ces espaces ponctuent essentiellement le territoire du Parc Naturel des Vosges du Nord et la forêt de Haguenau. Wissembourg et Hoerdt sont également concernées par des arrêtés de biotope. Les principaux milieux concernés par ce niveau de protection sont les prairies (28 %), les forêts de feuillus (28 %) et les cultures (24 %).
- 40 % du territoire font l'objet d'une protection conventionnelle ou foncière, n'interdisant pas le développement urbain mais identifiant des sites de vigilance importants dont il sera nécessaire d'en évaluer les impacts en cas d'urbanisation. Précisons que la « stratégie d'évitement » est préférable à celle de la « réduction/compensation » pour ces espaces et que des mesures de restauration peuvent également être demandées en dehors de tout projet d'urbanisation. Ces espaces sont essentiellement représentés par le périmètre du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et les sites Natura 2000. La protection conventionnelle et foncière touche principalement les forêts de feuillus (40 %), les cultures (17 %), les prairies (13 %) et les forêts mixtes (10 %).
- 37 % du territoire sont inventoriés de manière à recenser et informer de leurs richesses. Ce recensement, englobant majoritairement les ZNIEFF, n'instaure pas en soi, une protection à caractère réglementaire, mais constitue un élément d'appréciation nécessaire à la connaissance de l'état naturel de la future emprise d'un projet. Ces espaces touchent majoritairement des forêts de feuillus (34 %), des cultures annuelles (23 %) ou des prairies (14 %).

- Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)

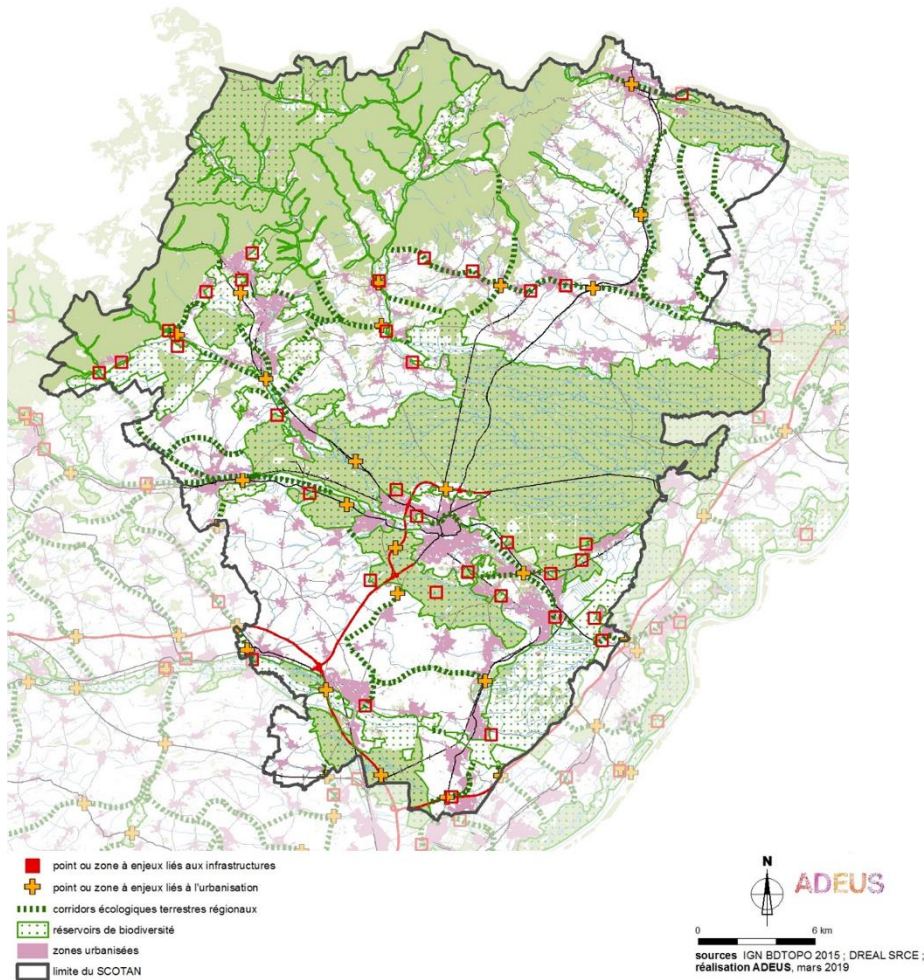


**Etat Physico-chimique
des cours d'eau (2015-2017)**

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais



- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés



- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable

Surfaces de forêts publiques en Alsace du Nord

	CA de Haguenau	CC de la Basse-Zorn	CC de l'Outre-Forêt	CC du Pays de Niederbronn	CC du Pays de Wissembourg	CC Sauer-Pechelbronn	Total (ha)
Forêts domaniales	13 924	0	4	2 175	129	2 259	18 491
Autres forêts soumises	1 948	1 334	3 448	4 273	3 218	5 343	19 564
Total (ha)	15 872	1 334	3 452	6 448	3 346	7 602	38 055

Source ONF, septembre 2021

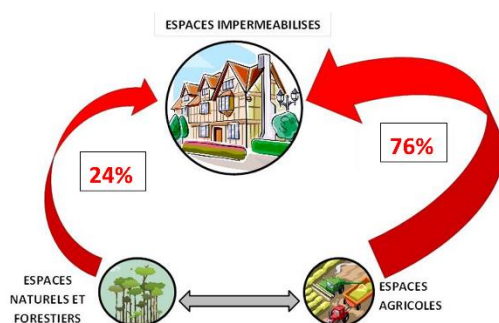
Les forêts publiques, relevant du régime forestier, bénéficient d'un document d'aménagement forestier élaboré par l'ONF qui, une fois approuvé par l'autorité administrative, est un document garantissant une gestion durable.

- Surfaces de haies
/

- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité
Atlas communal de la biodiversité porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, dont les communes de Cleebourg, Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Root, Schoenenbourg, Sultz-sous-Forêts, Wissembourg
- Label « Territoires engagés pour la nature »
Non, label récent
Label commune nature (1 à 3 libellules) (Région Grand Est / agence de l'eau Rhin-Meuse)
/
- Label « Terre saine »
Haguenau (Commune nature 2015), Forstheim (Commune nature 2017), Wingen (Commune nature 2016)

6. Lutte contre l'artificialisation des sols

- Etat d'avancement du PLUi
SCoT en cours de révision, intégration des objectifs de réduction de la consommation foncière du SRADDET en vigueur (-50% horizon 2030, -75% horizon 2050)
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme
/
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières
Entre 2008 et 2012 (source BDOCS) : + 249 ha d'espaces urbains (soit +2,5%) ; - 59 ha d'espaces naturels et forestiers ; -190 ha d'espaces agricoles



- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)
/
- Surfaces désartificialisées
Pas de données aujourd'hui



7. Eau et assainissement

- Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes oui-non
/
- Taux de fuite des réseaux (eau et assainissement) du territoire
/
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions (source SDEA, août 2021)
 - **Nombre de captages dégradés sur le territoire : 3**
 - o 1 zone de captage Grenelle : Mommenheim
 - o 2 zones de captages SDAGE (à confirmer sur la future liste du SDAGE 2022) : Brumath et Bietlenheim
 - o A savoir que d'autres captages prioritaires sont ciblés dans la liste SDAGE 2022 sur le territoire (tels que Rohrwiler, Bischwiller ...)
 - **Nombre de plans d'actions :**
 - o 1 plan d'action porté par le SDEA en cours de renouvellement : Mommenheim. Ciblé ERMES également. L'Aire d'Alimentation des Captages a été redéfinie, elle s'étend sur 22 communes (dont certaines dans le territoire du PETR), le plan d'action portera sur le même territoire et sera validé en 2021-2022.
 - o Captage de Neuhaeusel géré par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Wissembourg. Le dernier plan d'action date de 2015.
 - o Brumath est géré par la Communauté d'agglomération de Haguenau. Pas de plan d'action à jour en attendant validation de la future liste SDAGE (des actions de sensibilisation ont été menées sur le territoire sans valider de plan d'action ni créer de COPIL)
 - o Bietlenheim : géré par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn. Pas de plan d'action à jour en attendant validation de la future liste SDAGE (des actions de sensibilisation ont été menées sur le territoire sans valider de plan d'action ni créer de COPIL)
- Couverture du territoire par un SAGE
SAGE III Nappe Rhin (mis en œuvre)
